



Programme d'action climat et environnement

Face aux graves conséquences du dérèglement climatique sur l'environnement, la biodiversité, la justice sociale, la santé et l'économie, la Ville de Genève s'est engagée à faire de l'enjeu climatique sa principale priorité. C'est dans cette perspective qu'a été développée la *Stratégie climat de la Ville de Genève*, en cohérence avec le *Plan climat cantonal* et la *Stratégie climatique à long terme de la Suisse*.

La Stratégie climat de la Ville de Genève implique l'ensemble de l'administration avec deux objectifs prioritaires :

- **une réduction de 60% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 1990 en 2030**
- **la neutralité carbone en 2050**

Le Département de la culture et de la transition numérique contribue à ce processus en mettant en œuvre son Programme d'action climat et environnement (PACE) et en adoptant une charte d'engagement écoresponsable en lien avec ses domaines d'activité spécifiques : acquisition et conservation du patrimoine ; recherche scientifique, production d'expositions, spectacles et concerts; soutien aux arts vivants ; lecture publique ; organisation de manifestations culturelles ; transition numérique.

À noter que les mesures préconisées ci-après ne sont ni exhaustives ni définitives, elles peuvent évoluer en fonction des usages et/ou être librement complétées par d'autres mesures ou actions visant les mêmes objectifs.

CHARTE D'ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE

ENGAGEMENT 1 - Mobilisation, sensibilisation

Les directeur.trice.s, chef.f.e.s de services et responsables hiérarchiques de tout niveau s'engagent à fédérer leurs collaborateurs et collaboratrices autour des objectifs de la Stratégie climat de la Ville de Genève et du Programme d'action climat et environnement ; à les sensibiliser en particulier à l'impact environnemental de leur domaine d'activité.

Cet engagement prend effet à travers les mesures suivantes :

- Proposer une formation générale obligatoire et des formations spécifiques par domaine d'activité
- Coordonner la mise en œuvre des objectifs avec les référent.e.s vert.e.s du DCTN
- S'appuyer sur les groupes de travail internes relatifs aux questions de durabilité
- Echanger les bonnes pratiques et les expériences

ENGAGEMENT 2 – Achats, mandats et subventions

Les services et institutions du DCTN s'engagent à favoriser une économie circulaire en privilégiant la mutualisation, le réemploi et le recyclage. Ils effectuent un maximum d'achats écoresponsables et appliquent les critères d'écoresponsabilité de la présente charte à tous leurs contrats et conventions.

Cet engagement prend effet à travers les actions suivantes :

- Evaluer l'impact des pratiques culturelles en regard de leur empreinte carbone et environnementale
- Renforcer le poids de l'écoresponsabilité dans la pondération des critères d'attribution des marchés publics
- Privilégier la location à l'achat pour le matériel à obsolescence rapide ou de courte durée d'utilisation
- Mutualiser au maximum les équipements et ressources
- Privilégier les achats et mandats locaux
- Mettre en place des circuits internes de réemploi des matériaux
- S'appuyer sur un réseau de partenaires locaux pour la redistribution et le recyclage des matériaux et équipements et favoriser l'économie circulaire
- Travailler avec des prestataires écoresponsables pour concevoir des expositions et des scénographies à faible empreinte environnementale
- Adapter les conditions d'octroi des subventions et des mandats aux exigences de la présente charte

ENGAGEMENT 3 – Alimentation

Les services et institutions du DCTN impliqués dans l'organisation d'événements et de manifestations ainsi que les institutions dotées de lieux de consommation (café, restaurant, buvette, bar, etc.) veillent à faire appliquer la *Charte*

de l'alimentation durable – Ville de Genève et vise à atteindre les objectifs quantitatifs de référence en ce qui concerne la provenance et la nature des produits alimentaires consommés. Ils appliquent également les recommandations de la Stratégie climat en ce qui concerne les emballages et les contenants.

Ils s'engagent en outre à :

- Réduire les emballages jetables liés à l'alimentation et aux boissons et interdire le plastique à usage unique
- Estimer les commandes au plus juste afin de diminuer la quantité de produits alimentaires jetés
- Anticiper la redistribution des surplus alimentaires
- Mettre à disposition des poubelles à compost afin d'assurer une gestion durable des biodéchets

ENGAGEMENT 4 – Numérique

Les services et institutions du DCTN s'engagent à développer les bonnes pratiques en matière d'usage durable et sobre du numérique. Ils veillent à prolonger la durée de vie de leurs équipements informatiques et numériques, à renforcer leur recyclage et leur revalorisation sur le marché des équipements obsolètes afin d'alimenter une économie circulaire vertueuse.

Cet engagement prend effet à travers les actions suivantes :

- Former et sensibiliser le personnel à une gestion raisonnée du numérique
- Nettoyer régulièrement les données numériques
- Prolonger la durée de vie des équipements informatiques et numériques et favoriser leur seconde vie
- Favoriser la sobriété numérique

ENGAGEMENT 5 – Biodiversité

Les services et institutions du DCTN s'engagent à préserver et développer la biodiversité, ressource vitale pour les générations actuelles et futures. Ils se basent sur une stratégie biodiversité municipale, visant le maintien et l'augmentation de la biodiversité à travers les processus de planification, construction, gestion, et entretien des espaces du domaine privé et public de la Ville.

Cet engagement prend effet à travers les actions suivantes :

- Collaborer activement au sein du pôle transversal «biodiversité locale» de la Ville de Genève (CJB, MHN, SEVE, A21, URB, AGCM, etc.)
- Assurer un monitoring de la faune et la flore genevoise
- Sensibiliser à l'interne et à l'externe sur les enjeux liés à la biodiversité

ENGAGEMENT 6 – Mobilité, déplacements

Les services et institutions du DCTN s'engagent à promouvoir la mobilité active, les transports publics et le covoiturage auprès de leurs personnels, de leurs partenaires et de leurs publics.

Chaque fois que possible, les moyens de transport à empreinte carbone restreinte sont privilégiés.

Ces engagements prennent effet à travers les actions suivantes :

- Identifier des circuits sur mesures pour privilégier la mobilité active (vélo, marche, trottinette, etc.) et les transports publics pour accéder à leurs bâtiments et leurs manifestations/événements
- Communiquer activement sur la mise à disposition de vélos Ville de Genève pour le personnel
- Réduire au maximum les déplacements en avion en privilégiant les moyens de transport à empreinte carbone restreinte (train, covoiturage)
- Effectuer une pondération entre la présence physique nécessitant un déplacement et la participation via internet
- Réduire les déplacements des matériaux et des œuvres
- Favoriser le télétravail partiel lorsque cela est possible

ENGAGEMENT 7 - Énergie, bâtiments

Les services et institutions du DCTN s'engagent à réduire leur empreinte énergétique.

Ces engagements prennent effet à travers les mesures suivantes :

- Sensibiliser l'ensemble du personnel à la question des économies d'énergie
- Réduire l'empreinte énergétique des expositions et manifestations
- Réduire l'empreinte énergétique des outils et prestations numériques
- Prendre en compte les enjeux énergétiques dans les projets de construction et rénovation d'infrastructures culturelles